



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 17 451 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il apparaît évident que les enjeux soulevés par le mouvement étudiant, que certains voudraient réduire à un débat comptable sur le financement de l'éducation supérieure, dépassent le cadre économique et touchent la dimension philosophique et sociale de l'école actuelle;

CONSIDÉRANT QU'on ne peut parler de « juste part » et de « responsabilité sociale » sans mentionner que cette conception de l'« équité » est soutenue par une idéologie, qui réorganise nos écoles depuis plusieurs années selon une logique d'entreprise, dont les maître-mots sont performance, palmarès, taux de réussite, taux de placement, branding institutionnel, etc.;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de milliers de jeunes Québécois-es luttent contre cette marchandisation du savoir dont fait partie la hausse des droits de scolarité;

CONSIDÉRANT QUE l'appel des étudiants exige que nous cessions la multiplication des réformes budgétaires ou pédagogiques à courte vue, pour nous atteler à la reprise de ce mouvement d'émancipation qu'incarne l'histoire millénaire de l'école;

CONSIDÉRANT QU'il nous faut travailler à construire une école indépendante et citoyenne, une école qui forme des jeunes adultes critiques et créatifs capables de se questionner sur le monde qu'on leur propose, d'imaginer et d'incarner des structures politiques plus démocratiques, des modèles économiques durables, écologiques et coopératifs;

CONSIDÉRANT QUE la manifestation historique du 22 mars ne doit pas rester lettre morte;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec un moratoire sur la hausse des droits de scolarité et la tenue d'États généraux de l'éducation supérieure, et ce, sans tarder.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Gilles Robert, député de Prévost

1er MAI 2012
Date de signature de l'extrait